

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## خطورة الكذب ووجوب القسط

### Le danger du mensonge

### Et l'obligation d'être juste

أبو حماد سليمان دامئوس الهايّتي

Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti

الحمد لله رب العالمين، والصلاة والسلام على أشرف الأنبياء والمرسلين، نبينا محمد، وعلى آله وصحبه أجمعين، أما بعد:

Nous sommes dans une période de Fitnah et il est important pour chaque musulman durant ces périodes difficiles de faire preuve de Taqwa. Le musulman sur la voie des Salafs doit préserver sa langue et sa plume de tout mensonge durant ce temps de tribulations et de désordre, encore plus qu'en temps normal. Nous devons être justes et véridiques envers nos opposants autant qu'avec nos amis et alliés. Voilà les valeurs qui font partie des valeurs les plus importantes dans le comportement du musulman. Il existe à ce sujet de nombreux versets et d'innombrables Hadiths pour nous rappeler la gravité du mensonge, de la calomnie et l'obligation d'être justes et véridiques. Allah dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُونُوا قَوَّامِينَ لِلَّهِ شُهَدَاءَ بِالْقِسْطِ وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ شَنَاَنُ قَوْمٍ عَلَىٰ أَلَّا تَعْدِلُوا اعْدِلُوا هُوَ أَقْرَبُ لِلتَّقْوَىٰ  
وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ

(Ô vous qui avez cru! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins en toute justice. Et que la haine d'un peuple ne vous incite pas à être injustes. Soyez justes : cela est plus proche de la piété. Et préservez-vous d'Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.) Al-Maa-idah : 8.

يقول الشيخ عبدالرحمن السعدي: {يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا} بما أمرُوا بالإيمان به، قوموا بلازم إيمانكم، بأن تكونوا {قَوَّامِينَ لِلَّهِ شُهَدَاءَ بِالْقِسْطِ} بأن تنشط للقيام بالقسط حركاتكم الظاهرة والباطنة. وأن يكون ذلك القيام لله وحده، لا لغرض من الأغراض الدنيوية، وأن تكونوا قاصدين للقسط، الذي هو العدل، لا الإفراط ولا التفريط، في أقوالكم ولا أفعالكم، وقوموا بذلك على القريب والبعيد، والصديق والعدو. {وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ} أي: لا يحملنكم بغض {قَوْمٍ عَلَىٰ أَلَّا تَعْدِلُوا} كما يفعله من لا عدل عنده ولا قسط، بل كما تشهدون لوليككم، فاشهدوا عليه، وكما تشهدون على عدوكم فاشهدوا له، ولو كان كافرا أو مبتدعا، فإنه يجب العدل فيه، وقبول ما يأتي به من الحق، لأنه حق لا لأنه قاله، ولا يرد الحق لأجل قوله، فإن هذا ظلم للحق. {اعْدِلُوا هُوَ أَقْرَبُ لِلتَّقْوَىٰ} أي: كلما حرصتم على العدل واجتهدتم في العمل به، كان ذلك أقرب لتقوى قلوبكم، فإن تم العدل كملت التقوى. {إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ} فمجازيكم بأعمالكم، خيرها وشرها، صغيرها وكبيرها، جزاء عاجلا، وآجلا.

Le Sheikh 'Abdur-Rahman As-Sa'di dit dans son Tafsir de ce verset : (Ô vous qui avez cru!) en ce qu'ils ont été ordonnés de croire, agissez selon les implications de votre foi, en étant (stricts (dans vos devoirs) envers Allah et des témoins en toute justice.) en vous activant pour établir la justice dans vos mouvements apparents et intérieurs. Il faut que l'établissement de cette justice soit uniquement pour Allah et non pour un intérêt parmi les intérêts de la Dounya. Vous devez avoir pour objectif la justice, sans aller

vers l'exagération ni le laxisme, ni dans vos paroles, ni dans vos actions. Établissez la justice avec les proches et les gens éloignés (**et que ne vous incite pas**) c'est-à-dire : que la haine (**d'un peuple**) ne vous mène pas (**à être injuste**), comme le font ceux qui n'ont aucune justice. De la même manière que vous témoignez en faveur de votre allié, témoignez contre lui. Et comme vous témoignez contre votre ennemi, témoignez pour lui, même s'il s'agit d'un Kafir ou d'un Moubtadi', il est obligatoire d'être juste envers lui et d'accepter ce qu'il amène de vérité, parce que c'est la vérité et non parce qu'il l'a dit. Et on ne rejette pas la vérité pour celui qui la dit, car cela serait une injustice envers la vérité. (**Soyez juste : cela est plus proche de la piété**) c'est-à-dire : plus vous êtes désireux d'être juste, et plus vous faites d'effort pour agir selon la justice, cela sera plus prêt de la piété de vos cœurs. Car plus la justice est accomplie, plus la piété est parfaite. (**Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.**) et il vous rétribuera, dans cette vie d'ici-bas comme dans l'au-delà, selon vos œuvres, bonnes et mauvaises, petites ou grandes.) Allah dit :

**وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا كَتَبْنَا لَهُمْ فَحَدِّدْ لَهُمُ جَزَاءَهُمْ وَأَنْتُمْ عَلَيْهِمْ مُّشَاهِدُونَ**

(Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident.) Al-Ahzaab : 58.

يقول الشيخ عبد الرحمن السعدي: **{وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا كَتَبْنَا لَهُمْ}** أي: بغير جناية منهم موجبة للأذى **{فَحَدِّدْ لَهُمُ جَزَاءَهُمْ وَأَنْتُمْ عَلَيْهِمْ مُّشَاهِدُونَ}** على ظهورهم **{بُهْتَانًا}** حيث آذوهم بغير سبب **{وَأَنْتُمْ عَلَيْهِمْ مُّشَاهِدُونَ}** حيث تعدوا عليهم، وانتهكوا حرمة أمر الله باحترامها. ولهذا كان سب آحاد المؤمنين، موجباً للتعزير، بحسب حالته وعلو مرتبته، فتعزير من سب الصحابة أبلغ، وتعزير من سب العلماء، وأهل الدين، أعظم من غيرهم.

Le Sheikh 'Abdur-Rahman As-Sa'di dit dans son Tafsir de ce verset : (**Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité**) c'est-à-dire : sans qu'ils aient commis de crime obligeant une offense, (**se chargent**) sur leur dos (**d'une calomnie**) puisqu'ils leur ont causé offense sans raison, (**et d'un péché évident**) puisqu'ils ont transgressé contre eux et ont porté atteinte à quelque chose de sacré qu'Allah a ordonné de respecter. C'est pourquoi l'insulte d'un seul d'entre les croyants exige une punition, selon son état et la hauteur de son degré. C'est pourquoi la punition de celui qui insulte les Sahabahs est plus sévère. La punition de celui qui insulte les 'Oulamas et les hommes de religion est plus grande que pour d'autres personnes.)

Sheikh Al-Fawzan dit à propos de ce verset : (Ils ne font pas du tort à la personne qu'ils ont calomnié, ils ne font du tort qu'à eux-mêmes. Le mal revient donc sur eux.) Sharh Al-Kabaa-ir, p. 406. Allah dit :

**وَمَنْ يَكْسِبْ خَطِيئَةً أَوْ إِثْمًا ثُمَّ يَرْمِ بِهِ بَرِيئًا فَقَدِ احْتَمَلَ بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُّبِينًا**

(Et quiconque acquiert une faute ou un péché puis en accuse un innocent, se rend coupable alors d'une injustice et d'un péché manifeste.) An-Nissa : II2.

يقول الشيخ عبد الرحمن السعدي: **{وَمَنْ يَكْسِبْ خَطِيئَةً أَوْ إِثْمًا}** أي: ذنبا كبيرا **{أَوْ إِثْمًا}** ما دون ذلك. **{ثُمَّ يَرْمِ بِهِ}** أي يتهم بذنبه **{بَرِيئًا}** من ذلك الذنب، وإن كان مذنباً. **{فَقَدِ احْتَمَلَ بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُّبِينًا}** أي: فقد حمل فوق ظهره بهتا للبريء وإثماً ظاهراً بيئاً، وهذا يدل على أن ذلك من كبائر الذنوب وموبقاتها، فإنه قد جمع عدة مفاصد: كسب الخطيئة والإثم، ثم رمي من لم يفعلها بفعلها، ثم الكذب الشنيع بتهمة نفسه واتهام البريء، ثم ما يترتب على ذلك من العقوبة الدنيوية، تندفع عن وجبت عليه، وتقام على من لا يستحقها. ثم ما يترتب على ذلك أيضاً من كلام الناس في البريء إلى غير ذلك من المفاصد التي نسأل الله العافية منها ومن كل شر.

Le Sheikh 'Abdur-Rahman As-Sa'di dit dans son Tafsir de ce verset : (**Et quiconque acquiert une faute**) C'est-à-dire : un grand péché (**ou un péché**) moindre, (**puis en accuse**) C'est-à-dire : qu'il accuse quelqu'un d'autre (**un innocent**) de son péché, même si c'est un pécheur (**se rend alors coupable d'une injustice et d'un péché manifeste**) c'est-à-dire : il portera certes sur son dos une calomnie envers un innocent et un péché clair et apparent. Ceci prouve qu'il s'agit d'un des péchés capitaux qui mène à la perte. Car ce péché réunit plusieurs méfaits; l'acquisition de la faute et du péché, l'accusation de celui qui n'a rien fait d'avoir commis le péché et le mensonge ignoble qu'implique le fait de s'innocenter soi-même et d'accuser l'innocent. Puis ce qui découle de cela comme punition dans ce bas monde et dont est épargné celui qui la

mérité, alors qui ne la mérite pas l'a subi. Puis ce qui découle également de cela dans les paroles que les gens vont raconter au sujet de l'innocent. Ainsi que bien d'autres méfaits dont nous demandons à Allah de nous épargner, ainsi que de tout mal.)

Certes il n'y a pas de doute que les mises en garde et les réfutations établies sur les preuves, la justice et la vérité, qui enragent au plus haut point les gens de Bid'ah et les ignorants, font partie de la méthodologie des Salafs, que nul ne rejette en bloc à part un égaré ou un ignorant. Car ce sont des moyens par lesquels la vérité est clarifiée et le faux est détruit, ce qui réjouit le cœur de ceux qui ont goûté à la douceur de la foi. Cependant, si la mise en garde est faite sans science, ni justice, ou qu'elle est établie sur le mensonge, alors elle ne peut qu'être une source de honte et de gêne pour son auteur et elle finit par se retourner contre celui-ci. Le Sheikh Salih Al-Fawzan dit : (Si seulement certains frères aujourd'hui parmi les étudiants de science prenaient garde aux mauvaises suspicions envers les musulmans et de porter atteinte à l'honneur des 'Oulamas et des étudiants de science. Tu vois beaucoup d'entre eux qui les accusent et les décrivent par des caractéristiques de Hizbiyyah ou de Madh-habiyyah, sans vérification. Et même s'il s'avérait qu'untel avait des erreurs ou des remarques, le remède de cela est de donner le bon conseil, demander des explications et des clarifications. Cependant, se baser sur les paroles et les suspicions, cela fait partie de ce contre quoi Allah a averti et cela créé des ruptures et des discordes entre les frères. C'est une chose dont le danger est grand.) Sharh Al-Kabaa-ir, p. 344. Le messager d'Allah a dit :

قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: «وَمَنْ قَالَ فِي مُؤْمِنٍ مَا لَيْسَ فِيهِ أَسْكَنَهُ اللَّهُ رَدْعَةَ الْخَبَالِ حَتَّى يُخْرَجَ بِمَا قَالَ»

« Celui qui accuse un croyant d'une chose dont il est innocent, Allah le fera demeurer dans « Radghatoul-Khabaal » jusqu'à ce qu'il sorte de ce qu'il a dit. » Abou Daoud et Ahmad, voir Silsilat al-ahaadith as-sahihah (438). Radghatoul-Khabaal est un des plus mauvais lieux en Enfer et un Hadith rapporté par Mouslim (2002) mentionne qu'il s'agit du pus et des sécrétions des habitants de l'Enfer. Hélas, certains ne craignent pas Allah et se permettent d'agir envers des savants de la Sounnah, ainsi que des prêcheurs parmi les étudiants de science, d'une manière qui est interdite même lorsqu'il s'agit d'un Moubtadi'. Alors que dire de celui qui agit de la sorte envers un Salafi alors qu'ils se prétend Salafi! Ce comportement n'est connu que de ceux qui suivent la voie des Haddaadiyyah! Est-ce qu'il est normal d'accuser un musulman de ruse et de tromperie lorsqu'il commet une simple erreur dans une question de Fiqh? Certes c'est de l'exagération! Alors que dire de celui qui traite un musulman Salafi « d'imposteur infiltré dans nos rangs » pour rien d'autre que d'avoir défendu la vérité!

Le Sheikh Zayd Al-Madkhali explique la règle à suivre pour savoir quand devons nous prendre les paroles de quelqu'un dans le bon sens ou pas, dans la question suivante : (**Question** : Donner à la parole de quelqu'un un bon sens est devenu une excuse que plusieurs utilisent. Notre question est : Quelle est la règle à suivre quant au fait de prendre les paroles de quelqu'un dans le bon sens? Devons-nous faire une distinction entre l'individu qui est Sounni Salafi et les autres à ce sujet? **Réponse** : Louange à Allah et paix et salut sur son serviteur et noble messager Mohammad, sa famille et ses compagnons. Ensuite : La parole que nous devons prendre dans le bon sens – et la personne à qui nous devons donner le bénéfice du doute – est celle qui vient des gens de science Islamique et qui suivent la voie du Qor'an et de la Sounnah selon la bonne compréhension et qui s'accrochent et mordent fermement dedans avec leurs molaires et qui les défendent avec ce qu'Allah leur a donné comme capacité dans la connaissance et comme sagesse dans la Da'wah. Ceux-là, lorsqu'on trouve dans leurs paroles, ou dans une partie de leurs paroles, quelque chose qui peut à la fois impliquer quelque chose d'acceptable et quelque chose d'inacceptable, alors dans ce cas, il faut la prendre dans le bon sens et donner à cette personne le bénéfice du doute. Tout en faisant tout ce qui est en notre capacité pour clarifier l'affaire et pour que cette parole soit expliquée de façon détaillée, pour qu'il ne reste plus de confusion pour les gens. Car la vérité est une chose unique qui ne se divise pas et pour cette catégorie de personnes, que ce soit des groupes ou des individus, hommes ou femmes, la parole

d'Allah s'applique : (Ô vous qui avez cru! Evitez de beaucoup de soupçons [sur autrui] car une partie des soupçons est péché.) Al-Houjouraat : 12.

En ce qui concerne ceux qui sont atteints de la maladie de l'ignorance, des doutes (Shoubouhaats) et des désirs (Shahaawaats), lorsque l'un d'entre eux dit quelque chose qui fait du tort à l'Islam et aux musulmans, parmi les Bid'ahs qui égarent et les erreurs qui sont les résultats des passions qu'une personne suit ou parce qu'elle est éblouie par sa propre opinion ou parce qu'elle suit une méthodologie dans laquelle il y a plus de fautes que de positions valables et dont le mal est plus grand que le bien et dont l'égarement est plus apparent que la guidance. Dans le cas d'individus de ce genre, il ne faut pas leur donner le bénéfice du doute, ni chercher à les excuser dans leurs erreurs, dans ce qu'ils ont écrit avec leur plume ou dans ce qu'ils ont diffusé et fait parvenir aux oreilles et aux cœurs des gens pour leur mettre une Fitnah dans leur religion et amener du mal aux musulmans et à leurs enfants. Parmi ceux-là, il y en a beaucoup à notre époque qui opposent la vérité (Al-Jamaa'ah) sur plusieurs questions reliées à la 'Aqidah et à l'adoration, à la science et dans la méthodologie de la Da'wah, du Jihaad et de la réforme (Al-Islaah). Comme les gens qui font partie des organisations qui veulent détruire l'Islam, les sectes qui sont dans l'erreur, les programmes et les idéologies déviantes et les tendances partisans (Hizbiyyah) qui contredisent le Manhaj de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah, qui sont les Salafs Salihis ainsi que ceux qui les suivent (qu'Allah soit satisfait d'eux). A partir de cette présentation résumée, la distinction entre le Sounni Salafi et l'innovateur (Bi'di Khalafi) sera apparente pour le questionneur.) Tiré du livre Al-'Iqdoul-mounaddadou al-jadiid, publié par Dar Al-Minhaaj, volume 1, pages 67-69.

Cela dit, je suis tombé sur un texte écrit par un individu que je ne connais pas et qui reproche à des prêcheurs Salafis, dont moi-même, les trois points suivants :

1-manquer de respect envers certains savants.

2-mentir sur la religion. Par exemple en ayant écrit un Bayan pour confirmer que notre position, par rapport à la Fitnah de Mohammad Ibn Haadi, est celle de Sheikh Rabi' Al-Madkhali, Sheikh 'Oubaid Al-Jabiri et Sheikh 'Abdullah Al-Boukhari. Y compris d'autres points dont je mentionnerai les détails plus tard In sha Allah.

3-difficulté à revenir sur nos erreurs et à nous repentir.

Ces trois points seraient, selon cet individu, quelques-unes des raisons qui auraient amené un Sheikh à mettre en garde contre nous.

### 1-Réponse au premier point : Manquer de respect

L'individu mentionne le nom de Sheikh Mohammad Ibn Haadi, Sheikh Mohammad 'Ali Ferkous et Sheikh 'Abdul-Majid Joumou'ah et prétend que je leur ai manqué de respect. La vérité est qu'il ne peut ramener à ce sujet aucune preuve, car j'aime et je respecte les savants de la Sounnah pour Allah. Que des mensonges et des calomnies, comme lorsqu'il prétend que j'ai traité Sheikh Sniqrah de « perturbé ». Or je n'ai jamais dit, ni écrit cela, ni en privé, ni en public. Et l'image que certains ont postés et où on voit apparaître le mot

« perturbé »; premièrement il n'est pas de moi et quiconque clique sur le lien du tweet mentionné pourra facilement le vérifier. Et deuxièmement, le mot a été retiré et ne se trouve plus dans ce texte.



D'autres individus ont même voulu m'accuser injustement d'avoir parlé contre Sheikh 'Abdur-Razzaaq et son père, le Sheikh 'Abdul-Mouhsin Al-'Abbaad. Il n'y a en cela, bien entendu, aucune vérité et aucune preuve. Que de la calomnie et du mensonge.

Je tiens néanmoins à souligner que l'individu effronté qui a porté contre nous ces grotesques accusations et ces mensonges éhontés, considère que de se référer aux grands savants : Sheikh Rabi' Al-Madkhali, Sheikh 'Oubaid Al-Jabiri et Sheikh 'Abdullah Al-Boukhari, comme étant une ruse de notre part. Il considère même que de mentionner les propos de ces grands savants de la Sounnah à l'égard de Sheikh Mohammad Bin Haadi et ses supporteurs comme étant un manque de respect et dénigrement. Alors là, il faut se poser la question, qui dénigre qui? Sheikh Mohammad Bin Hadi est l'instigateur de la Fitnah actuelle et c'est lui – et ses alliés – qui à maintes reprises ont dénigré ses supérieurs en âge et en science. Il a donc ouvert la porte à ceux des jeunes qui se permettent aujourd'hui de dire sans la moindre honte des deux grands Imams – Sheikh Rabi' et Sheikh 'Oubayd – qu'ils sont des vieillards séniles et malades qui ne savent rien de ce qui se produit autour d'eux et qu'ils se subissent des lavages de cerveau de la part de ceux qui les entourent! Alors qui dénigre qui? Qui accuse des savants et étudiants de science Salafis d'être des Sa'aafiqahs, sans qu'ils n'aient commis la moindre Bid'ah ou erreur méritant de tels sobriquets moqueurs et dénigrants? Qui a traité Sheikh 'Arafaat Al-Mouhammad de Sou'foud et a dit de lui qu'il est un « mal »? Qui traite le Sheikh Bandar Al-Koubayri, Sheikh 'Abdul-Ilaah Al-Jouhani et Sheikh 'Abdul-Wahid Al-Madkhali de Sa'aafiqah? Qui traite Sheikh 'Abdullah Adh-Dhoufayri de Sou'fouq? Tout cela sans présenter la moindre évidence convaincante! Qui a commis le crime du Qadhif en pleine mosquée, en accusant un musulman de Zina, sans présenter quatre témoins? C'est nul autre que le Sheikh Mohammad Bin Hadi. Si le fait de rapporter aux musulmans Salafis francophones ce que les grands savants de la Sounnah ont mentionné au sujet de cet homme et de ceux qui le supportent est un dénigrement contre les savants, alors qu'ils disent cela de Sheikh Rabi', de Sheikh 'Oubayd et de Sheikh 'Abdullah Al-Boukhari, qui ont courageusement défendu la justice dans cette affaire!

Le Sheikh Mohammad Bin Haadi a même signé un engagement devant l'Amir de Médine s'engageant à ne plus critiquer ou dénigrer quiconque d'entre les savants et les étudiants en science. Voici le texte de l'engagement qu'Ibn Haadi a brisé par ses récentes attaques contre les Shouyoukhs : (L'émirat de la région de Médine a fait prendre un engagement à l'accusé Muhammad Ibn Hâdi Al-Madkhali en date du 14 / 9 /

1437 h. dont les termes sont : « Je reconnais, moi Sheikh Muhammad Ibn Hâdi Ibn Alî Madkhali, identité n°1042324267, que je me suis présenté à la section propre à l'émirat de la région de Médine au sujet de la divergence parvenue entre moi et le Sheikh Ibrâhîm Ibn Âmer Ibn Alî Ar-Ruhaylî, identité n°1021618440, [au sujet de laquelle] une décision du tribunal de première instance, [décision] n°3611190668 en date du 23 / 6 / 1437 h., a été émise : on m'a fait comprendre de m'engager à ne pas m'en prendre au Sheikh Ibrâhîm Ar-Ruhayli, ou autre que lui parmi les étudiants en science et les savants, à l'avenir, par quelconque « critique » (طعن), « dénigrement » (قدح), « jarh », de rabaissement de leur estime ou de leur rangs, ni de s'en prendre à eux que ce soit de façon explicite, ni même par simple allusion, que cela soit dans les assises privées ou publiques, même via les réseaux de communications sociaux ou autres moyens d'information, de s'éloigner de tout ce qui mène à la divergence et à la division. Et si je détiens une vision des choses, je devrai l'exposer à son éminence le mufti du Royaume de l'Arabie Saoudite, soit à sa majesté l'émir de la région. En conséquent, je prends l'engagement de respecter ce qu'on m'a fait comprendre, par obéissance à Allah et à Son messager, puis au détenteur de l'autorité qu'Allah le préserve, ceci par volonté d'unir les rangs, d'unir la parole, d'étouffer la fitna et la divergence. C'est Allah qui détient le succès. Le reconnaissant du contenu est le Sheikh Muhammad Ibn Hâdi Ali Madkhali. » Il n'a donc pas respecté l'engagement qu'il a signé et il a contredit l'ordre du dirigeant par ses agissements.

En ce qui concerne la mise en garde de Sheikh Azhar Sniqrah contre nous, je vais me limiter à la réponse de Sheikh 'Arafaat Al-Mohammadi, ainsi qu'à la réponse du Sheikh Khalid Hammoudah d'Algérie, que j'ai placé en annexe à la fin de ce texte (pages 11 et 12) pour ceux qui désirent plus de clarté.

## 2-Réponse au deuxième point : Mentir sur la religion

Selon les propos de l'individu qui nous accuse de tromperie, nous sommes tombés dans le mensonge et la tromperie en adoptant la méthode des Hizbiyyines qui consiste – entre autres selon lui – à faire des Bayans. J'ai clairement répondu à cette objection en mentionnant que notre Bayan, qui est semblable à tous les Bayans écrit par les Salafis du monde entier depuis le début de cette Fitnah, a été supporté et approuvé par le Sheikh Rabi, le Sheikh 'Oubayd et le Sheikh 'Abdullah al-Boukhari. Alors comment peut-il se permettre de critiquer les Bayans? Mais l'individu en question va plus loin en qualifiant la mention de l'approbation des trois Shouyoukhs comme étant une ruse et un stratagème! Il conclut donc, que Sheikh Rabi'et Sheikh 'Oubayd on fait un Ijtihad qui est faux sur cette question et qu'ils auront tout de même une récompense! Puis il continue en disant que le Sheikh Rabi' aurait lui-même blâmé et réfuté ce procédé à l'époque d'Al-Ma-rabi! Subhaanallah! Donc, Sheikh Rabi' selon eux se contredit en approuvant les méthodes des Hizbiyyines par Ijtihad selon cet individu? Je ne crois pas qu'il comprenne la gravité de ce qu'il sort de sa tête! Et il ose malgré tout accuser les autres de dénigrement envers les savants!

La vérité sur ce sujet est qu'il faut demander à cet individu quel est la preuve de l'interdiction des Bayans? Et la réponse est très simple : si un Bayan a pour but de défendre la vérité, la justice et la Sounnah, ce Bayan est légiféré; tandis que si un Bayan a pour but de défendre le faux, l'injustice et la Bid'ah, alors ce Bayan n'est pas légiféré. Ceci est supporté par les principes de la Shari'ah de l'Islam. Sheikh Sniqrah a lui-même signé de nombreux Bayans, en 2012, 2016, 2017 etc. Vous trouverez ci-dessous, quelques-uns des Bayans qu'il a signé :

حرر بالجزائر يوم: الخميس 10 رجب 1433 هـ  
الموافق لـ 31 / 5 / 2012 م



الموقعون:

عبد الخالق ماضي	عمر الحاج مسعود	د. عبد المجيد جمعة	أ.د. محمد علي فركوس
نجيب جلواح	عبد الحكيم دهاس	د. رضا بوشامة	عبد الغني عوسات
توفيق عمروني	عثمان عبيسي	لزهر سنيقرة	عز الدين رمضان

الجزائر - بتاريخ 11 شوال 1438 هـ  
الموافق: 05 جويلية 2017 م



\* الموقعون:

الشيخ عبد الحكيم دهاس	د. رضا بوشامة	أ.د. عبد المجيد جمعة	أ.د. محمد علي فركوس
الشيخ عمر الحاج مسعود	الشيخ توفيق عمروني	د. عبد الخالق ماضي	الشيخ عز الدين رمضان
الشيخ عثمان عبيسي	الشيخ لزهر سنيقرة	الشيخ نجيب جلواح	الشيخ عبد الغني عوسات

حرر بالجزائر يوم: الأربعاء 23 صفر 1438 هـ  
الموافق 23 / 11 / 2016 م



\* الموقعون:

الشيخ عبد الحكيم دهاس	د. رضا بوشامة	أ.د. عبد المجيد جمعة	أ.د. محمد علي فركوس
الشيخ عمر الحاج مسعود	الشيخ توفيق عمروني	د. عبد الخالق ماضي	الشيخ عز الدين رمضان
الشيخ لزهر سنيقره	الشيخ عثمان عبيسي	الشيخ نجيب جلواح	الشيخ عبد الغني عوسات

En ce qui concerne les autres mensonges dont il accuse certains d'entre nous, ils seront traités individuellement par les frères concernés.

### 3-Réponse au troisième point : difficulté à revenir sur nos erreurs :

L'individu voulant démontrer notre grande ignorance et notre difficulté à revenir sur nos erreurs et à nous repentir mentionne ensuite une anecdote selon laquelle j'ai affirmé que certaines positions dans la Salat sont « interdites ». Puis il dit : « Mais il s'avère qu'en réalité, comme l'a dit Sheikh Ibn 'Outhaymin dans la photo que lui-même a propagé c'est « contraire à la Sounnah. Car dire que c'est Haram reviendrait à affirmer que la personne a commis un péché et que sa Salat est caduc ». (sic)

J'ai effectivement commis l'erreur de trop simplifier en écrivant que les positions illustrées sont interdites, car le terme « contraire à la Sounnah » peut vouloir dire plusieurs choses. Mais je n'ai jamais prétendu que ces positions sont « Haram » et je n'ai jamais employé le mot « Haram ». Certaines des positions sont en effet décrites par les savants comme étant, (منهية عنها) « Manhiyyah 'anha », ce qui signifie « interdites » en français. Un exemple de cela serait la position qu'on nomme (إقعاء) « Iq'aa », qui consiste à s'asseoir sur les talons en dressant les pieds à la verticale. Cette position est interdite parce qu'elle ressemble à la manière de s'asseoir des chiens et le prophète ﷺ a interdit d'imiter les animaux. Cela est cependant considéré Makrouh ou détestable par les savants. Il y a néanmoins des positions qui ne sont pas interdites, ou qui ne sont pas Makrouh, mais simplement contraires à la Sounnah. Le Sheikh Ibn 'Outhaymine mentionne dans *Sharh Al-Moumti'*, volume 3, page 319, que d'autres façons de s'asseoir dans la Salat ne sont pas Makrouh (détestables), mais contraires à la Sounnah : (comme le fait de s'asseoir les jambes croisées, par exemple.

Cela n'est ni légiféré, ni Makrhouh, mais c'est légiféré pour le Qiyaam (la position debout) lorsqu'une personne prie de façon assise et lors du Roukou' (l'inclinaison), il s'assoie en croisant les jambes...) Fin de la citation. Et c'est pour cela qu'il était incorrect pour moi de dire « positions interdites » plutôt que « positions contraires à la Sounnah ».

En réalité, c'est cet individu qui commet l'erreur, par rapport à l'image, lorsqu'il prétend que le terme « interdites » implique que je dis que c'est « Haram ». Puis il cherche à m'imputer cette erreur. Car le terme « interdit » peut désigner ce qui est Haram, mais il peut également signifier autre chose; comme ce qui est contraire à la Sounnah, ce qui est Bid'ah ou ce qui est Makrouh (détestable). Alors il va ensuite jusqu'à prétendre que le fait de dire que ces positions sont Haram implique que celui qui le fait commet un péché et rend sa Salat invalide. Or je répète encore une fois que je n'ai pas dit le mot Haram et de plus, sur la question de la validité de la Salat, le Sheikh Ibnou 'Outheymine explique que certaines choses qui sont Haram dans la Salat ne rendent pas nécessairement la Salat invalide. Il dit dans le volume 3, à la page 315 de *Sharh Al-Moumti*, au sujet de celui qui lève ses yeux vers le ciel durant la Salat : (Cela est Haram et non pas seulement Makrouh. Mais si nous disons que c'est Haram, puis qu'il lève les yeux vers le ciel, est-ce que sa prière sera invalide? La réponse : les hommes de science ont divergé sur cela. Certains ont dit : cela invalide la Salat [...] mais ce qui est le plus apparent pour moi est que la question ne va pas jusqu'à l'invalidité de sa Salat.) Fin de la citation.

Il est donc clair que certaines des positions mentionnées sont détestables (مكروهة) (Makrouh), tel que les savants l'ont expliqué et je ne le nie pas. Cela dit, plusieurs savants de Ousoul Al-Fiqh expliquent que ce qui est Makrouh est interdit (منهي عنه), comme le Sheikh Salih Ibn 'Outheymine dans son *Sharh* du livre *Moukhtasar At-Tahrir*, à la page 351-352, qui dit : (Ce qui est Makrouh est interdit (منهي عنه), donc on ne dit pas : « puisque celui qui fait le Makrouh n'est pas puni, on ne doit pas dire que c'est interdit ». Non, plutôt nous disons que c'est interdit, mais pour Allah l'interdiction se divise en deux catégories : 1- une catégorie d'interdiction qui impose de délaisser la chose interdite : c'est ce qui est Haram. 2- et une catégorie d'interdiction où il n'y a pas d'indication d'imposition : c'est ce qui est Makrouh.) Fin de la citation. Même que les grands Imams des Salafs employaient le terme Makrouh pour désigner ce qui est Haram. Le Sheikh Taqiyyoud-Din Ahmad Al-Foutouhi explique aussi dans son livre *Al-Kawkab al-Mounir* qui est un *Sharh* du livre *Moukhtasar At-Tahrir*, il dit : (l'emploi du terme Makrouh pour désigner ce qui est Haram est très courant dans les paroles de l'Imam Ahmad et d'autres parmi les anciens.) Fin de la citation, cité par l'intermédiaire du livre *Nouzhatoul-Khatir Al-'atir* du Sheikh 'Abdul-Qadir Ad-Doumi Ad-Dimashqi volume 1, page 102, qui est le *Sharh* du livre *Rawdatoun-Nadhir* écrit par l'Imam Ibnou Qoudaamah Al-Maqdisi.

Pour remettre les choses dans leur contexte, au moment où je poste cette image sur Twitter, je viens de donner un cours sur le livre *Sharh 'Oumdatoul-Ahkam* de Sheikh 'Abdullah Al-Bassaam, dans le chapitre de la description de la Salat. J'ai parlé durant le cours des différentes positions assises durant la Salat et j'ai donné aux frères présents à la mosquée, une démonstration de Al-Iftirash, d'At-Tawarruk, et de Al-Iq'aa (الإقعاء) la version qui est permise (c'est-à-dire : entre deux prosternations), ainsi que Al-Iq'aa qui est interdite. Étant donné que les auditeurs qui suivent les cours sur la radio de la mosquée Dhoun-Nourain ne sont pas en mesure de voir les exemples, j'ai eu l'idée de poster l'image des diverses positions sur Twitter pour ceux qui suivent sur la radio. J'ai rajouté les noms des positions en français sur la photo et étant donné que je n'avais pas assez d'espace pour écrire « positions contraires à la Sounnah », tout comme je n'avais pas assez de temps<sup>1</sup> pour refaire une nouvelle image avec tous les noms des positions en français. J'ai donc

<sup>1</sup> L'individu a cru que le manque de temps faisait référence à la différence du nombre de lettres entre les mots « interdites » et « détestables ». Or il n'a clairement pas compris ce que je voulais dire. Mais au lieu de chercher à comprendre, il a préféré douter de mes intentions en m'accusant « de mentir sur Allah en rendant Haram ce qu'il n'a pas rendu Haram pour seulement « sauver du temps » et aller vite ». Il croit qu'à cause de mon « orgueil » et « soif de notoriété » je suis empêché de reconnaître mes erreurs en public et de me repentir. J'ai pourtant reconnu plusieurs de mes erreurs en public dans le passé. Je demande à Allah de me donner la force de continuer à reconnaître mes erreurs et qu'il fasse de moi un serviteur prompt à la repentance.



décidé d'écrire « positions interdites », ce que j'avoue, est une simplification excessive et une erreur de ma part. Mais il est clair que Twitter n'est pas vraiment le lieu approprié pour débattre en profondeur sur des questions de divergences religieuses, car les 140 ou 280 caractères sont vraiment trop limités lorsqu'il s'agit d'expliquer les détails d'un sujet religieux quelconque. C'est pourquoi je n'aime pas trop répondre aux questions de polémiques et aux objections de certains frères sur Twitter. J'espère que cette clarification sera suffisante pour celui qui cherche à connaître la vérité. Car je sais que pour les malhonnêtes, il n'y a rien d'autre à faire que des Dou'aas.

اللهم أرنا الحق حقا وارزقنا اتباعه وأرنا الباطل باطلا وارزقنا اجتنابه

Montréal, Québec, Canada, Mercredi le 9 janvier 2019.

Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti

رسالة المسجد وصايا

## الجلوس في الصلاة

جلسة الافتراش؛ السنة أن يجلسها المصلي بين السجدين وفي سائر جلسات الصلاة سوى التشهد الأخير.

جلسة التورك؛ يجلسها المصلي في التشهد الأخير في الصلاة الثالثة والرابعة.

كيفية الإقواء وهو كيفية مشروعة في الجلوس بين السجدين خاصة. (حديث ابن عباس في صحيح مسلم).

### جلسات مخالفة للسنة

فتح القدمين  
الجلوس على القدمين  
فرش القدمين والجلوس على العقبين  
إقواء متبني عنه

الجلوس بين القدمين وإصاق الإلية بالأرض

مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد

مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد

@Taw\_Emam

رسالة المسجد وصايا

## الجلوس في الصلاة

جلسة التورك؛ يجلسها المصلي في التشهد الأخير في الصلاة الثالثة والرابعة.

كيفية الإقواء وهو كيفية مشروعة في الجلوس بين السجدين خاصة. (حديث ابن عباس في صحيح مسلم).

### جلسات مخالفة للسنة

فتح القدمين  
الجلوس على القدمين  
فرش القدمين والجلوس على العقبين  
إقواء متبني عنه

الجلوس بين القدمين وإصاق الإلية بالأرض

مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد

مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد

@Taw\_Emam

رسالة المسجد وصايا

## الجلوس في الصلاة

جلسة الافتراش؛ السنة أن يجلسها المصلي بين السجدين وفي سائر جلسات الصلاة سوى التشهد الأخير.

جلسة التورك؛ يجلسها المصلي في التشهد الأخير في الصلاة الثالثة والرابعة.

كيفية الإقواء وهو كيفية مشروعة في الجلوس بين السجدين خاصة. (حديث ابن عباس في صحيح مسلم).

### جلسات مخالفة للسنة

فتح القدمين  
الجلوس على القدمين  
فرش القدمين والجلوس على العقبين  
إقواء متبني عنه

الجلوس بين القدمين وإصاق الإلية بالأرض

مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد

مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد  
مجلسة الشيخ محمد صالح المنجد

@Taw\_Emam

## Annexe 1

**(Question :** Un audio s'est propagé ces jours-ci, dans lequel le Sheikh Lazhar met en garde contre un groupe de prêcheurs francophones, comme Sulaiman al-Hayiti, Othman al Armani, Sadiq Abou Yahya et Mehdi Abou Abdur-Rahman et d'autres qu'eux... Quel est donc le conseil que vous nous adressez, qu'Allah vous bénisse ? **Réponse** du Sheikh le Docteur 'Arafaat al Mouhammadi, qu'Allah le préserve : Quant aux noms que tu as cités, ce sont des noms connus et des étudiants en science à qui Allah a donné le succès dans leur prêcher, et qui fournissent des efforts, qu'Allah les récompense en bien, et nous ne connaissons d'eux que la Sounnah.

Il se peut qu'ils commettent une erreur sur une chose, alors ils sont conseillés à son sujet, et ils sont en relation et échangent des conseils avec les grands (Kibars) parmi les gens de science, et leur prêcher a de bons résultats, et nous n'avons pas trouvé chez eux d'erreur, ni dans la croyance ni dans la méthodologie, et malgré cela ils sont humains, ils peuvent avoir raison et peuvent aussi avoir tort, comme autres qu'eux.

Alors cette mise en garde émanant de celui-là et ses semblables, on ne s'en soucie pas et elle n'a aucune valeur, car ils ont mis en garde contre des gens connus pour leur science et leur mérite, que ce soit en Algérie et ailleurs, et ces mises en garde ont été exposées aux grands savants et il n'y ont prêté aucune attention, et ont demandé à ceux-là qui ont été mis en garde de ne pas y prêter attention et de ne pas s'en préoccuper, et de continuer dans leur prêcher et dans le bien dans lequel ils sont.

Ensuite, cet homme est concerné par de nombreuses remarques et mensonges, donc le mieux pour lui est qu'il se taise, non pas qu'il mette en garde contre ceux-là, qu'ils soient en Algérie, ou à Médine ou bien en France ou ailleurs. Mais le fait de ne pas se préoccuper de ce genre de mises en garde est en vérité une excellente chose, nous conseillons aux frères Salafis en France de ne pas se préoccuper de lui, et de l'ignorer.

Quant à ces étudiants en science, s'ils trouvent qu'il a évoqué sur eux des choses mensongères ou contrevenantes, alors il n'y a pas de mal à la réfutation scientifique, ils le réfutent de manière scientifique, ils exposent les erreurs que contiennent ses propos et ce qui concerne cette mise en garde, il n'y a pas de mal à cela إن شاء الله. Traduit par : Abou Zayd Abdoullah Mayer, Mercredi le 26 du mois de Rabi' ath-thani 1440 / 2 Janvier 2019)

## Annexe 2

Tandis que le Sheikh Khalid Hammoudah a répondu à la mise en garde de Sheikh Sniqrah en disant : Cheikh Khâlid Hammoudah -qu'Allah le préserve et le récompense en bien- dit : (M'est certes parvenu ainsi qu'à d'autres que moi la parole de Lazhar Seniqrâh -qu'Allah le guide- et sa mise en garde à l'encontre des frères étudiants en sciences islamiques francophones qui prêchent en France et dans les autres pays francophones comme la Belgique, le Canada et un nombre de pays africains. Il résulte de cette mise en garde un embrouillage pour certaines personnes surtout les nouveaux convertis et ceux qui pratiquent la voie de droiture depuis peu et en résulte un tort causé à ces prédicateurs. Il n'y a aucun doute que son acte est un crime envers l'appel à Allah Le Très-Haut. L'Islam et la salafiyyah sont innocents de cet acte imprudent qui ne sert que les ennemis de l'Islam et les opposants au prêche salafi pur, le prêche de l'Islam authentique avec lequel Allah Le Très-Haut a envoyé Ses prophètes et Ses messagers du premier au dernier d'entre eux.

Mes nobles frères ! Les savants de l'Islam sont unanimes sur le fait que la parole de celui qui fait le jarh (la critique) n'est pas acceptée tant qu'elle ne réunit pas deux caractéristiques : 1. La première : La piété et al-wara'2. Cette caractéristique empêche celui qui critique de parler sur les gens par passion et désir et par ce qu'impliquent les objectifs personnels et ce que réclament les intérêts sectaires. 2. La deuxième : la science des raisons de la critique et la capacité de faire la distinction entre ce qui qualifie comme raison de critique et ce qui ne qualifie pas pour cela. J'ai écrit une parole de notre cheikh Rabî bin Hâdî Al-Madkhalî -qu'Allah le préserve- qu'il a dite à son domicile le 13/06/1425 H. qui est la suivante : « Il n'appartient pas à n'importe qui de critiquer. Mais au contraire cela revient au savant qui est pieux et qui a al-Wara' et qui connaît les raisons de la critique et connaît la divergence à ce sujet ». Cet homme (Lazhar Seniqrâh) ne possède aucune de ces deux caractéristiques : Quant à la piété et à al-wara', je ne critique pas sa pratique de la religion et je ne l'accuse pas dans sa piété envers son Seigneur car cela est entre lui et son Créateur mais j'affirme qu'il parle sur les gens en fonction de motifs passionnels et d'objectifs personnels et sectaires.

Il suffit en termes de preuves quant à cela que lorsqu'il est entré dans la fitnah de ceux qui ont semé la division, nous l'avons vu recommander des gens qu'il critiquait et dont il parlait en mal auparavant à l'instar d'Ousâmah bnou 'Atâyâ Al-'Otaybî le Palestinien et Ibrâhîm Bouîrân et Mohammad Zerarqah et Younes bnou Hajar et d'autres encore. Je dénombre, parmi cette catégorie de gens qu'il critiquait auparavant et que maintenant il recommande, près de dix personnes. Il n'a pas changé sa parole à leur sujet car leur situation a changé ou parce que les raisons de la critique ne sont plus présentes -comme c'est la méthodologie des gens de science à ce sujet- mais au contraire car ils font partie maintenant de son groupe qui est d'accord avec lui quant à sa manière d'agir et sa méthodologie et ceci est le sectarisme même et la passion même. Si cela n'était vrai qu'au sujet d'une seule de ces personnes, cela suffirait à faire tomber ses jugements. Alors qu'en est-il lorsque cela est établi au sujet de nombreux individus ?! Quant à la connaissance des raisons de la critique, il suffit en termes de preuves sur le fait qu'il ne possède pas cette caractéristique qu'il a mis en garde contre ces frères sans motif si ce n'est -selon ce qu'il prétend- qu'ils se sont désavoués de Mohammad bin Hâdî alors qu'il sait que les savants et les Shouyoukh ont étudié leur clarification et l'ont approuvée. S'il avait exercé le jugement selon la science et s'il avait jugé en fonction de la piété, il se serait comporté avec eux -au moins- de la manière par laquelle on se comporte dans les affaires qui sont sujets à divergence car Cheikh Rabî bin Hâdî Al-Madkhalî - qui est le porteur de l'étendard de la science de la critique et de l'éloge- a critiqué Mohammad bin Hâdî et a mis en garde contre lui. Il n'est donc pas permis à qui que ce soit de mettre en garde contre quelqu'un car il a suivi l'imam de la science de la critique et de l'éloge au sujet d'une affaire dont il lui est apparu que c'est juste et que c'est la vérité et que c'est soutenu par les preuves claires. Cheikh Rabî n'est d'ailleurs pas isolé dans ce jugement mais au contraire sont d'accord avec lui Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî et Cheikh Hasan bin 'Abdil-Wahhâb Al-Bannâ et Cheikh 'Abdoulâh Al-Boukhârî ainsi qu'un grand nombre de Shouyoukh et d'étudiants en sciences islamiques dans le Monde musulman.

Donc si ces frères sont convaincus par les paroles de ces gens de science, alors aucun blâme et aucun reproche ne peuvent leur être faits mais de plus ils ont raison à ce sujet et ils ont bien fait et ils sont récompensés -si Allah Le Très-Haut le veut- car ils se sont tenus du côté de la vérité et l'ont supportée. S'il voit qu'ils sont en erreur, il ne lui est alors pas permis de mettre en garde contre eux en raison de cela. Parmi les choses étonnantes, c'est qu'il les raille en disant qu'ils ont délaissé le conseil à Mohammad bin Hâdi et que donc ils ne lui ont pas écrit et ne l'ont pas conseillé. Il leur donne en raison de cela les caractéristiques de tricherie et de trahison. On lui répond que :

1. Premièrement : Le conseil ne leur est pas obligatoire car il a déjà été conseillé par plus âgé et plus savant que lui et donc la preuve a déjà été dressée contre lui par le conseil de ceux-ci.

2. Deuxièmement : Toi, Ô Lazhar ! Tu as certes mis en garde contre ces frères-là en France et ailleurs alors que tu ne les as pas conseillés et tu ne leur as pas écrit. Si tu prétends avoir conseillé l'un d'entre eux, où est donc le conseil au reste de ces frères ?! Tu as donc jugé ta propre personne de tricherie et trahison.

Lazhar a certes critiqué huit chouïoukh parmi les Shouyoukh d'Al-Islâh en Algérie qui font partie des gens qui sont mieux que lui et sont plus savants que lui et qui sont plus bénéfiques au prêche et plus justes en termes de Législation islamique. Il les a certes insultés d'insultes indécentes et les a décrits comme étant "houthâlah" (déchet, rebut, lie) et ceci est enregistré de sa voix et la raison est également car ils se sont désavoués de Mohammad bin Hâdi !! C'est donc comme si pour lui toute la religion tournait autour de Mohammad bin Hâdi !!

Il a jeté les paroles des savants contre le mur et a fait de cet homme le test de cette époque. Toute personne qui le critique, il met en garde contre elle et ne se soucie de rien !! Ceci est une sévère déviance de la voie correcte et un sectarisme détestable au sujet duquel Allah n'a fait descendre aucune preuve car le test ne se fait qu'au moyen des savants de la Sounnah qui sont critiqués par ceux qui les critiquent en raison de ce qu'ils portent et de ce auquel ils appellent en termes de Sounnah et de droiture.

Quant à Mohammad bin Hâdi, les salafis l'ont critiqué en raison de son injustice et parce qu'il a divisé les salafis dans le Monde entier. Ceci a été appuyé par le juge du tribunal islamique qui lui a donné comme sentence la peine légale pour accusation de fornication envers un musulman innocent. Est-ce que les gens sont testés au moyen d'une telle personne et est-ce qu'on met en garde contre les prédicateurs qui appellent à Allah Le Très-Haut en raison de leurs paroles à son égard ?! Ceci -par Allah ! - est un aveuglement ! Nous demandons à Allah la protection contre le lâchage ! Tout ceci fait partie des choses qui démontrent que Lazhar ne pèse pas les choses avec la balance correcte avec laquelle on pèse les gens mais au contraire il ne pèse les gens qu'avec sa mauvaise compréhension et son sectarisme étroit. Donc celui qui s'allie à lui ainsi qu'à son groupe, il le recommande et fait son éloge et ce même si c'est un grand fauteur de troubles qui corrompt mais de plus même s'il fait partie de ceux qu'il critiquait avant cela. Celui qui n'est pas d'accord avec lui ainsi qu'avec son groupe, il le critique et met en garde contre lui et parle de lui en mal et ce même s'il fait partie des meilleurs prédicateurs -qui appellent à Allah- en termes de science et de droiture et de prêche. Il ne faut donc pas prêter attention à la parole de la personne dont telle est la situation ni la rapporter à la base si ce n'est pour le réfuter et montrer son erreur et sa déviance par rapport à la voie de vérité et à la voie de droiture dans ce sujet d'une grande importance. Je demande à Allah Le Très-Haut qu'Il nous guide ainsi que nos frères vers le chemin de droiture et qu'Il nous comble en nous affermissant sur cette voie et qu'Il écarte de nous le mal et les troubles ce qui en est apparent et ce qui en est caché et d'unifier la parole des Gens de la Sounnah salafis et d'écarter d'eux le mal de ceux qui divisent et la ruse de ceux qui sont à l'affût. Allah est Le plus savant. Que les Éloges d'Allah et Ses Salutations soient sur notre Prophète Mohammad ainsi que ses suiveurs et ses Compagnons. Ecrit par Khâlid Hammoudah. Le dimanche 30/04/1440 H.) Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân.